République FrançaiseDépartement de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 02/10/2020 Recu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le 02/10/2020



ID: 034-213402373-20200930-47_2020-DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 30 septembre 2020

47 - 20 20 4

L'an deux mille vingt, le trente septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

<u>Présents</u>: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent: RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Délégation du service public de lecture au Foyer Rural de Roujan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la bibliothèque municipale est installée dans le bâtiment mis à disposition du Foyer Rural de Roujan et gérée par ses membres.

Afin d'officialiser cette situation Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de délégation du service public de lecture qui permettrait de définir le rôle et les missions de la commune et de l'association en ce domaine.

Cette convention prévoit la création d'un comité de gestion composé d'un référent élu, d'un représentant de l'association et d'un animateur de la bibliothèque.

Il demande au Conseil d'en délibérer

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE de déléguer le service public de lecture au Foyer Rural de Roujan ;
- DESIGNE Mme Guylaine JOURDAN comme élu référent au comité de gestion ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation du service public de lecture à l'association Foyer Rural de Roujan et out document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE.



